



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Société Philanthropique

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Société Philanthropique
15 Rue de Bellechasse - 75007 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Société Philanthropique

15 Rue de Bellechasse - 75007 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'association Société Philanthropique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Société Philanthropique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre association a constitué une provision pour plan de sauvegarde de l'emploi pour couvrir les risques relatifs à la fermeture de l'Ephad le Château, tels que décrits dans la note VII . J. Provisions de l'annexe.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent cette estimation, à revoir par sondages les calculs effectués par l'association et à examiner les procédures d'approbation de cette estimation par la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de cette estimation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Société Philanthropique

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 3 juin 2026

KPMG SA

**Erik
Boulois**

Signature
numérique de
Erik Boulois
Date :
2026.06.03
16:59:31 +02'00'

Erik Boulois

Associé

Actif			Exercice au 31/12/2025			Exercice précédent
			Montant brut	Dépréciation et Amortissement	Montant net	au 31/12/2024
		Frais d'établissement (I)	706 130	599 412	106 718	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement	169 392	169 392		
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	1 113 870	935 072	178 798	
		Autres immobilisation incorporelles	852 208	682 973	169 235	427 699
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	761 641		761 641	22 244
		Avances et acomptes				
		TOTAL	2 897 111	1 787 437	1 109 674	449 943
	Immobilisations corporelles	Terrains	6 009 101	572 287	5 436 814	4 915 844
		Constructions	224 934 917	134 943 793	89 991 124	85 411 222
		Inst. techniques, mat. out. Industriels	13 709 743	10 998 582	2 711 161	3 011 522
		Autres immobilisations corporelles	26 882 910	21 420 563	5 462 347	5 555 523
		Immobilisations corporelles en cours	7 772 006	80 083	7 691 923	8 624 963
		Avances et acomptes	78 223		78 223	282 796
		TOTAL	279 386 900	168 015 307	111 371 593	107 801 870
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	Immobilisations financières (2)	Participations	599 140		599 140	221 692
		Créances rattachées à des participations	8 096		8 096	
Autres titres immobilisés		29 566 592		29 566 592	29 901 171	
Prêts		849 098		849 098	618 737	
Autres immobilisations financières		1 101 256	229 493	871 763	855 201	
TOTAL		32 124 183	229 493	31 894 690	31 596 801	
TOTAL II		315 114 325	170 631 650	144 482 675	139 848 614	
Actif circulant	Stocks et en-cours		216 569		216 569	317 110
	Avances et acomptes versés sur commandes		516 043		516 043	704 249
	Créances (3)	Créances clients, usagers et comptes rattachés	18 809 896	1 965 831	16 844 065	11 514 660
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	4 364 898	412	4 364 486	6 927 948
		Charges constatées d'avance	429 506		429 506	443 000
		TOTAL	23 604 299	1 966 243	21 638 056	18 885 608
	Divers	Valeurs mobilières de placement	17 817 587		17 817 587	8 220 887
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	4 154 718		4 154 718	21 178 499
		TOTAL	21 972 305		21 972 305	29 399 386
TOTAL III		46 309 216	1 966 243	44 342 973	49 306 353	
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecart de conversion - Actif (VI)						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		361 423 541	172 597 893	188 825 648	189 154 966	
Renvois	(1) Dont droit au bail					
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Passif			Exercice au 31/12/2025	Exercice au 31/12/2024
Fonds propres	Sans droit de reprise	Fonds propres sans droit de reprise	39 433 589	39 433 589
		Fonds propres statutaires	7 040 273	7 040 273
		Fonds propres complémentaires	32 393 316	32 393 316
	Avec droit de reprise	Fonds propres avec droit de reprise	4 192	4 192
		Fonds propres statutaires		
		Fonds propres complémentaires	4 192	4 192
	Ecart de réévaluation			
	Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles	482 523	482 523
		Réserves pour projet de l'entité	6 574 652	6 574 652
		Réserves	34 470 403	31 179 693
		Autres	34 470 403	31 179 693
		Dont Réserves des Activés sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	32 450 870	29 160 161
		Dont Réserves hors gestion contrôlée	2 019 533	2 019 533
		Report à nouveau	7 322 845	14 711 343
		Report à nouveau (gestion non contrôlée)	11 356 277	14 656 965
		Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		
		Report à Nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-4 033 432	54 378
		Dépenses non opposables aux tiers financeurs		
		Excédent ou Déficit de l'exercice	-270 994	-4 097 788
		Dont Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales des activités sous gestion contrôlée	-867 945	856 300
		Situation nette		88 017 210
	Fonds propres consommptibles			
	Subventions d'investissement	16 049 910	15 005 465	
	Provisions réglementées	7 571 439	7 687 714	
	dont Couverture du besoin en fonds de roulement	2 344 208	2 344 208	
	dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations			
	dont Réserves des plus-values nettes d'actif	5 227 231	5 343 506	
TOTAL I		111 638 558	110 981 383	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
TOTAL I bis				
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés	7 248 556	6 348 115	
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES II		7 248 556	6 348 115	
Provisions	Provisions pour risques	1 511 178	4 566 743	
	Provisions pour charges	8 402 016	8 504 772	
TOTAL PROVISIONS III		9 913 195	13 071 516	
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	34 301 267	32 757 418	
	Emprunts et dettes financières divers (2)	1 356 389	1 353 785	
	Instruments de trésorerie			
	Avances et acomptes reçus (1)	2 726 283	2 659 878	
	Redevables créditeurs		110 127	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 050 301	5 402 342	
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales	12 256 902	13 583 491	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	714 869	647 729	
	Autres dettes	2 509 878	2 120 588	
	Produits constatés d'avance	109 450	118 596	
TOTAL IV		60 025 340	58 753 953	
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)			188 825 648	189 154 966
Renvois	(1)Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			

Compte de résultat		2025	2024
Produits d'exploitation	Cotisations	9 960	8 780
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	982 039	964 657
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
	Ventes de prestations	12 626 456	12 373 304
	<i>dont parrainages</i>		
	<i>dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
	Production immobilisée	143 976	3 396
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	121 056 752	119 266 582
	<i>dont Contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	102 896 702	104 291 966
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	91 337	32 625
	Mécénats		30 000
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	4 215 321	1 574 543
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	713 325	
	Utilisations des fonds dédiés	1 741 416	1 521 004
	Autres produits	3 927 967	3 851 533
	Total des produits d'exploitation I	145 508 549	139 626 423
Charges d'exploitation	Achat de marchandises	628 968	594 128
	Variation de stocks	100 316	-113 849
	Autres achats et charges externes	39 344 859	39 175 253
	Aides financières	5 000	
	Impôts, taxes et versements assimilés	7 161 790	7 598 858
	Salaires	56 488 514	55 831 437
	Cotisations sociales	24 688 481	24 537 500
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	11 631 695	10 391 417
	Dotations aux provisions	971 024	4 221 793
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	580 414	
	Reports en fonds dédiés	2 641 857	1 449 982
	Autres charges	1 257 173	704 525
	Total des charges d'exploitation II	145 500 091	144 391 042
1. Résultat d'exploitation (I-II)		8 458	-4 764 619
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	318 557	104 617
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers III	318 557	104 617
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	757 819	677 301
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières IV	757 819	677 301
2. Résultat financier (III-IV)		-439 262	-572 684
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		-430 804	-5 337 303

Compte de résultat (suite)		2025	2024
Produits exceptionnels V		147 151	1 515 754
Charges exceptionnelles VI		30 876	158 131
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		116 275	1 357 622
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)		-43 535	118 108
Total des produits (I+III+V) XI		145 974 257	141 246 794
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII) XII		146 245 251	145 344 582
Excédent ou Déficit (XI - XII)		-270 994	-4 097 788
<i>Dont Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		<i>-867 945</i>	<i>856 300</i>
<i>Dont Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales hors gestion contrôlée</i>		<i>596 951</i>	<i>-4 954 088</i>



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2025

I. OBJET SOCIAL	3
II. NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES	3
III. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE	4
IV. FAITS CARACTERISTIQUES D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE, DE L'EXERCICE ET POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	5
A. Faits marquants de l'exercice	5
B. Événement postérieur à la clôture	6
V. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	6
A. Application de la réglementation	6
B. Changement de méthode comptable	6
C. Conventions générales comptables	7
D. Évaluation	7
E. Corrections d'erreurs	7
F. Distinction des résultats des établissements sous gestion contrôlée et non contrôlée	8
VI. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	8
A. Commentaires sur le compte de résultat	8
B. Résultats par domaine d'action (en K€)	9
C. Tableau de passage entre résultat comptable et résultat administratif	10
A. Synthèse globale des fonds propres	11
B. Fonds propres avec et sans droit de reprise	11
C. Réserves	11
D. Report à nouveau	12
E. Excédent ou déficit effectif	12
F. Subventions d'investissement	12
G. Provisions réglementées	13
H. Fonds dédiés	13
I. Fonds reportés sur legs	13
J. Provisions	14
K. Emprunts	14
L. Immobilisations incorporelles et corporelles et immobilisations en cours	15
M. Amortissements	15
N. Immobilisations financières	16
O. Créances et dettes	16
P. Charges à payer et produits à recevoir	17
Q. Valeurs mobilières de placement et disponibilités	17
VII. AUTRES INFORMATIONS.....	17
A. Bénévolat et dons en nature	17
B. Engagements de retraite	17
C. Engagements donnés et reçus	18
D. Effectifs	18
E. Rémunération des dirigeants et cadres salariés	18
F. Honoraires Commissaires aux Comptes	18

I. Objet social

La Société Philanthropique, fondée en 1780, est une association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique en 1839.

L'article 1 de ses statuts précise :

« L'association dite Société Philanthropique, fondée en 1780, a pour but une action sociale diversifiée adaptée aux besoins de la vie moderne et qui se traduit par la création et la gestion de maisons de retraite, de centres d'accueil pour femmes et jeunes filles, de maisons d'étudiantes et de ménages d'étudiants, d'hôtels maternels, d'abris de nuit et abris temporaires pour enfants, de maisons pour handicapés, d'établissements hospitaliers et de convalescence, de centres médico-sociaux, d'habitations économiques, etc...

Sa durée est illimitée. Son siège Social est à Paris 7^{ème} »

II. Nature et périmètre des activités ou missions sociales

L'association accueille, soigne, éduque, protège, administre, héberge les plus fragiles.

Elle exerce dans le domaine de l'action sanitaire, sociale et médico-sociale au service des personnes rendues vulnérables par le grand âge, le handicap, la maladie, la précarité sociale ou les difficultés économiques.

Elle est implantée principalement en Ile de France.

Elle a redéfini en 2024, dans le cadre de son nouveau projet associatif 2024-2028, 5 grands types de publics accompagnés au sein de ses établissements :

1. Personnes en situation de handicap
2. Femmes en difficulté
3. Enfants et adolescents à protéger
4. Personnes âgées
5. Santé et logement

L'activité est assurée par 48 établissements qui possèdent un total de 3 516 places :

Public accompagné	Etablissement	Nb de places
Personnes handicapées	EANM Coquibus	43
Personnes handicapées	EANM Les Bordes	22
Personnes handicapées	EANM Horizon	24
Personnes handicapées	EANM Les 5 Sens	55
Personnes handicapées	EANM Saint-Joseph	45
Personnes handicapées	EANM Saint-Joseph	24
Personnes handicapées	EANM SD La Dauphine	22
Personnes handicapées	EANM SD La Dauphine	60
Personnes handicapées	EANM SD La Dauphine	7
Personnes handicapées	EANM SD Mennecy	30
Personnes handicapées	IEM MAS La Croix-Faubin	87
Personnes handicapées	IEM Bailly	113
Personnes handicapées	IME Les Pampoux	90
Personnes handicapées	SESSAD Les Mazières	26
Personnes handicapées	ESAT La Nacelle	179
Personnes handicapées	ESAT L'Aqueduc	137
Personnes handicapées	Maison Harmonia	7
Personnes handicapées	Plateforme Handicap Ladoucette	162
Personnes handicapées	MAS l'Orée du Bois	85
Personnes handicapées	MAS SD Corbeil	43
Femmes en difficulté	Centre maternel MME	33
Femmes en difficulté	Centre parents enfants Villa Excelsa	78
Femmes en difficulté	CHRS Mérice-Agutte	185
Femmes en difficulté	ESI Georgette Agutte	
Personnes âgées	La Buissonnière	13
Personnes âgées	Greffulhe	106
Personnes âgées	Marthe-Andrée Lucas	68
Personnes âgées	Gutierrez de Estrada	67
Personnes âgées	Zemgor	208
Personnes âgées	Zemgor	12
Enfants et adolescents à protéger	ATE	30
Enfants et adolescents à protéger	CMP	250
Santé	Hôpital Goüin	99
Logements	FEJA	367
Logements	LVS	695
Logements	Résidence Vergne	44
Total		3 516

III. Description des moyens mis en œuvre

Pour mener à bien sa mission, l'association s'appuie sur 1 688 collaborateurs (CDI+CDD+TH), dans les filières éducatives, sociales, médicales, soignantes, logistiques, administratives et de direction.

Au service des personnes accueillies, les salariés de l'association attachent un grand soin à l'accompagnement personnalisé en visant la plus grande autonomie de chacun. Ils interviennent avec bienveillance et respect pour développer la capacité d'agir de chacun en stimulant leurs compétences.

Les activités de l'association sont hébergées dans des locaux dont elle est propriétaire à 90%, et qui représentent 177 674 m2.

Les investissements s'élèvent en 2025 à 16,4 M€, en augmentation sensible par rapport aux années précédentes.

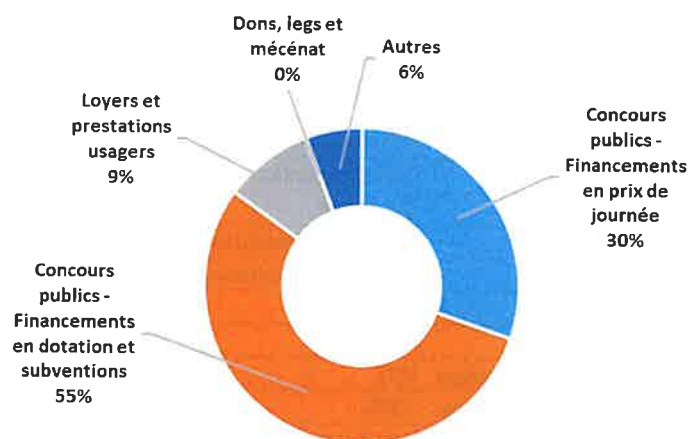
Les principaux projets d'investissements intervenus en 2025 correspondent à :

- Des travaux de rénovation dans les établissements : 8,5 M€ (dont 5,2 M€ en immobilisation en cours)
- Des projets informatiques :
 - o Datacenter : 0.1 M€ en immobilisations en cours
 - o DUI (Dossier Usager Informatisé) : 0,4 M€ (dont 0.2 M€ en immobilisations en cours)
 - o DPI (Dossier Patient Informatisé) : 0,1 M€ (dont 0.4 M€ en immobilisations en cours)
 - o Logiciel paie : 0,4 M€ (dont 0,2 M€ en immobilisations en cours)
- Des acquisitions immobilières
 - o Acquisition de la Résidence VERGNE à Clichy : 4,1 M€
 - o Acquisition d'un terrain à Corbeil Essonne : 0,3 M€
- Des achats de véhicules : 0,3 M€
- Des agencements et des achats divers de matériels, de mobiliers, etc... : 2,0 M€

Les moyens financiers proviennent soit des financeurs publics pour les établissements conventionnés soit des redevances ou loyers versés par les personnes hébergées.

Les produits d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

Ventilation des produits d'exploitation



Les principaux financeurs publics sont :

- Les Agences Régionales de Santé (ARS)
- Les Conseils Départementaux
- La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL).

IV. Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

A. Faits marquants de l'exercice

L'année 2025 a été marquée par le plan social de Châteaufieux. L'établissement a cessé son activité le 18 février 2025. Au 31 décembre 2025, parmi les 44 salariés de l'établissement, 19 sont sortis du plan social et 25 salariés sont en congés de reclassement, en formation ou en arrêt maladie.

Une promesse de vente du château a été signée courant 2025. Cette promesse de vente est assortie d'une condition suspensive relative à la révision du legs du château qui court jusqu'en septembre 2027. La signature de cette promesse de vente a conduit la Société Philanthropique à constater une dépréciation d'actifs pour un montant de 655k€.

Au 31 décembre 2025, la provision de 3,7M€ relative au PSE a été consommée à hauteur de 2,5M€. Les dépenses prévisionnelles de 2026 sont estimées à 0,8M€ et sont intégralement provisionnées.

En septembre 2025, la Société Philanthropique a fait l'acquisition d'un immeuble de 44 logements dans la ville de Clichy pour un montant de 4M€. Cet immeuble a vocation à être transformé en résidence sociale.

Enfin, concernant les autres établissements : la maison de la mère et de l'enfant a ouvert en mars 2025 sa nouvelle crèche entièrement rénovée pour un montant de 0,7M€, la résidence Gutierrez de Estrada a réussi à remplir les 10 places de PHV (personnes handicapées vieillissantes), l'EAM de la Dauphine a déployé progressivement son service de SAMSAH (service d'accompagnement à domicile d'adultes handicapés) de 22 places courant 2025.

B. Événement postérieur à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

V. Principes, règles et méthodes comptables

A. Application de la réglementation

Les comptes annuels sont établis et présentés selon la réglementation française en vigueur et notamment en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, applicable aux associations concernées à compter du 1er janvier 2020.
- Règlement ANC n°2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérés par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Règlement ANC 2020-08 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Code de l'action sociale et des familles (CASF) - articles R 314-5 et R 314 -81
- Règlements N° 2022-06 et 2023-03 applicables au 1er janvier 2025 modifiant le règlement ANC N 2014-03 du 5 juin 2014

B. Changement de méthode comptable

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la Société Philanthropique a appliqué pour la première fois les règlements ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 et ANC n°2023-03 du 07 juillet 2023 relatif à la modernisation des états financiers.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122-1 et 831-3 du Plan Comptable Général. Ce changement est appliqué de manière prospective.

Les principales modifications concernent :

- la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la création / modification de comptes du plan comptable général ;

— l'introduction de nouveaux modèles de bilans, comptes de résultat et tableaux normés en annexe.

Conformément à l'article 27 du règlement, les postes de N-1 ont été reclassés uniquement aux fins de présentation, afin de permettre leur comparabilité avec les nouveaux modèles. Aucun retraitements n'a été effectué sur le résultat exceptionnel ni sur les transferts de charges de l'exercice N-1.

L'application du règlement ANC n°2022-06 génère les impacts suivants sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice N.

Poste concerné (ancien modèle)	Montant N selon ancien format	Reclassement requis au titre du règlement	Poste d'arrivée dans le nouveau modèle (intitulé complet)	Montant après reclassement
Transferts de charges	NA	Reclassés selon la nature de l'opération	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions / Autres produits / Production vendue / Salaires (selon le cas)	Reclasser directement en compensation des charges afférentes sauf pour les remboursements de sinistre d'assurance classés dans le compte 7587 (indemnités d'assurance) qui représente la somme de 58 K€ sur l'exercice 2025.
Produits de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	713 K€	Reclassées en produits d'exploitation	Produits des cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	713 K€
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	580 K€	Reclassées en charges d'exploitation	Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	580 K€
Quote-part de subvention d'investissement virée au résultat	1 285 K€	Reclassées en produits d'exploitation	Subventions	1 285 K€
Charges constatées d'avance	430 K€	Présentées en "Créances – Charges constatées d'avance" Présentées dans un poste	Actif circulant – Créances	430 K€
Frais d'établissement	706 K€	spécifique hors immobilisations	Frais d'établissement	706 K€
Avances et acomptes sur immobilisations	78 K€	Regroupés avec les immobilisations en cours	Immobilisations en cours	78 K€

C. Conventions générales comptables

Les conventions générales comptables suivantes ont été appliquées dans le respect des principes suivants :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

D. Évaluation

Les méthodes d'évaluation appliquées n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Toutefois, concernant l'évaluation du patrimoine immobilier, il faut noter que l'association a constitué son patrimoine immobilier depuis de très nombreuses années par acquisition ou par le biais de dons. De ce fait, la valeur inscrite au bilan est souvent faible ou sans rapport avec la valeur économique de ces biens.

E. Corrections d'erreurs

En fin d'année 2025, une analyse menée sur les produits de l'Hôpital Gouin a permis de déceler un dysfonctionnement dans le transfert des données entre le logiciel de facturation (Web100T) et le logiciel comptable (CEGI). Entre 2019 et 2025, un flux de recettes s'est déversé à tort dans un compte de bilan, au lieu de se déverser dans un compte de produits. La correction du paramétrage a conduit à constater un

produit de 0,8 M€. Ce produit non récurrent a été comptabilisé dans le compte 73272000 Forfaits journaliers.

F. Distinction des résultats des établissements sous gestion contrôlée et non contrôlée

Pour les établissements médico-sociaux, les charges et produits des établissements sont autorisés, puis contrôlés par les autorités publiques de tarification. Les déficits, après analyse et discussion avec les financeurs, peuvent être financés le cas échéant par le biais des budgets ultérieurs. Les excédents peuvent être repris par le financeur en diminution des prochains budgets (généralement en N+2). Toutefois, il est possible de solliciter l'affectation de tout ou partie de l'excédent en réserve de compensation qui servira à apurer les éventuels déficits futurs, ou en réserves d'investissement.

Pour les établissements du secteur Sanitaire (CMP et Hôpital Guin) financés par des enveloppes dites « fermées », un résultat déficitaire est imputé en report à nouveau dans l'attente d'excédents futurs. Un résultat excédentaire est imputé en report à nouveau en vue de couvrir d'éventuels déficits, ou est affecté en réserves d'investissement. L'affectation des résultats des établissements du secteur sanitaire est décidée par l'assemblée générale de l'association.

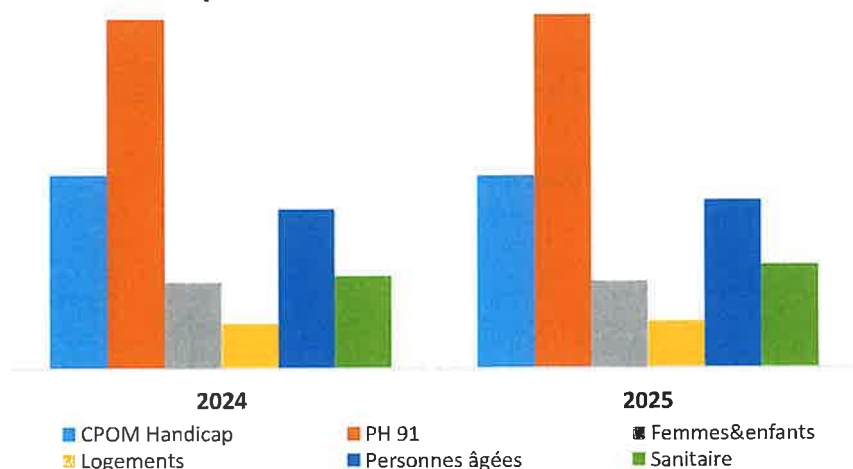
Le résultat des établissements dits non conventionnés est constitué des résultats du siège social, de la gestion des logements sociaux, des résidences pour personnes âgées autonomes et des foyers d'étudiants et de jeunes actifs, et de Maison Harmonia.

VI. Informations relatives au compte de résultat

A. Commentaires sur le compte de résultat

Le résultat 2025 de l'association ressort en déficit de -271 K€.

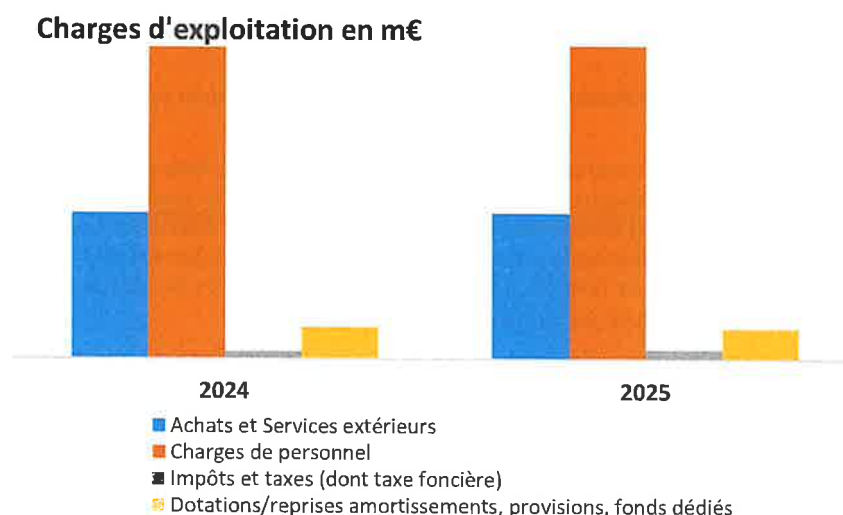
Produits d'exploitation en m€



Les produits progressent de **+0,7%** en 2025. Retraités de l'impact de la fermeture de Châteauneuf, les produits augmentent de 3,2 %.

Les produits de tarification augmentent de +0,5M€, dont une hausse de +3,8M€ sur l'ensemble du périmètre (développement de l'activité Médecine de l'hôpital, correction d'erreur de 0,8M€ - cf. point E ci-dessus, développement de l'activité du SAMSAH à Mennecy, de l'unité PHV à Gutierrez de Estrada) et une baisse de 3,3M€ liée à la fermeture de Châteauneuf.

Les **autres produits** augmentent de +0,4M€, en raison de la vente d'un bâtiment administratif dans l'Essonne et de l'augmentation des produits des logements à vocation sociale (LVS).



Les charges diminuent de **-1,9%** en 2025. Retraitées de l'impact de la fermeture de Châteaueux, les charges augmentent de 3,6 %.

Les **charges de personnel** augmentent de 1,7% (+1,5M€), les achats et services extérieurs de 1,0% (+0,4M€), les impôts et taxes de 28% (+0,5M€) et les amortissements/provisions de 28% (+2,4M€).

En conséquence, le **résultat d'exploitation** ressort en léger excédent, à 8 458 euros.

Le **résultat financier** ressort en déficit de -0,4M€, par rapport à -0,6M€ en 2024.

Le **résultat exceptionnel** est positif de 0,1 M€. Les produits exceptionnels comptabilisés viennent compenser la reprise de dotations aux amortissements dans le cadre d'une provision règlementée.

B. Résultats par domaine d'action (en K€)

Détail par pôle	2023	2024	2025
CPOM Handicap	54	191	-855
PH 91	240	795	363
Femmes & enfants	448	214	597
Logements	1 360	913	661
Personnes âgées	-1 961	-192	-872
Sanitaire	1 583	42	467
Siège (et retraitements divers)	-2 143	-1 765	-530
Total hors Châteaueux	-418	198	-169
Châteaueux	-434	-4 296	-102
Total avec Châteaueux	-852	-4 098	-271

Évolution des résultats par domaine par rapport à 2024 :

- **Personnes handicapées** : en baisse de 1,5M€ par rapport à 2024. Dans le cadre du CPOM Handicap, une décote de 0,6M€ de la dotation globale a été appliquée à tous les établissements pour sous-activité (y.c. aux établissements sans sous-activité). La Société Philanthropique estime

que 0,3M€ sont injustifiés au regard de l'activité de certains établissements et est en phase de contestation auprès de l'ARS.

La MAS de l'Orée du Bois enregistre un déficit de -0,8M€, en recul de 0,6M€ par rapport à 2024. La sous-activité de l'établissement et le recours à l'interim ont pesé fortement sur le résultat de la MAS.

Les foyers et les ESAT ont un résultat en recul de 0,4M€ (sous-activité entres autres).

- **Personnes âgées** : en diminution de 0,7M€ par rapport à 2024. Contrairement à 2024, les Ehpad n'ont reçu aucun CNR par les ARS (en 2024, Zemgor et Gutierrez de Estrada avaient reçu une subvention exceptionnelle de 0,6M€ chacun).
- **Femmes en difficultés** : en hausse de 0,3M€, grâce à des reprises de déficits N-2 et à des postes de direction vacants en 2025
- **Enfants et adolescents à protéger** : en amélioration de 0,1M€, grâce à des reprises de déficits N-2 et à une reprise de résultat. Retraité de ces éléments, le résultat est en recul de 0,2M€.
- **Santé** : en amélioration de 0,4M€. La correction d'erreur mentionnée au chapitre V.E. a un impact positif sur les comptes. Retraité de cet élément, l'hôpital Goüin est en déficit de -0,3M€ sur l'exercice 2025.
- **Logement** : en diminution de 0,3M€. L'acquisition de la résidence Vergne a un impact défavorable de -0,1M€ et les FEJA sont en recul de -0,1M€.
- **Siège, vie associative et autres** : la vente d'un bâtiment administratif a un impact favorable (plus-value de 0,2M€) et la reprise de provisions (+0,2M€) ont un impact favorable sur les résultats.

C. Tableau de passage entre résultat comptable et résultat administratif

	Résultat comptable	Reprise des résultats antérieurs	Résultat administratifs
ESMS	-867 945	-170 741	-1 038 686
11 - IEM La Croix-Faubin	-676 135		-676 135
12 - IEM Le Château de Bailly	-330 011		-330 011
18 - IME Ladoucette	131 189		131 189
19 - Centre d'accueil parental Villa Excelsior	138 333	-94 253	44 079
20 - EANM Saint-Joseph	19 816	-62 479	-42 663
30 - Abri temporaire d'enfants	-230 550	-173 396	-403 946
36 - Centre maternel Maison Mère-Enfant	351 119	43 506	394 625
41 - La Buissonnière	-72 357		-72 357
42 - Résidence Gutierrez de Estrada	-257 735		-257 735
43 - CHS & ESI Georgette Agutte	-43 971		-43 971
44 - CHRS Mérice	286 728		286 728
50 - Résidence Zemgor	-547 830		-547 830
72 - EANM Serge Dassault La Dauphine	-87 267	80 000	-7 267
73 - EANM Serge Dassault Mennecy	129 627		129 627
74 - MAS Serge Dassault Corbeil	490 822	35 881	526 703
75 - FAM /SAMSAH Serge Dassault	111 834		111 834
82 - IME Les Pampoux Sessad	457 724		457 724
83 - MAS L'Orée du Bois	-828 303		-828 303
84 - EANM Horizon	59 162		59 162
85 - EANM Coquibus	23 216		23 216
86 - EANM Les 5 Sens	122 729		122 729
87 - EANM Les Bordes	22 204		22 204
88 - ESAT Aqueduc Activité Sociale	176 315		176 315
89 - ESAT Aqueduc Activité Commerciale	-228 635		-228 635
90 - ESAT Nacelle Activité Sociale	270 411		270 411
91 - ESAT Nacelle Activité Commerciale	-356 381		-356 381
Gestion propre	596 951	0	596 951
Total général	-270 994	-170 741	-441 735

Informations relatives au bilan

A. Synthèse globale des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	OUVERTURE	AFFECTATION OU RESULTAT	AUGMENTAT*	DIMINUTION OU CONSUMMAT*	CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	39 433 589	0	0	0	39 433 589
Fonds propres complémentaires	7 040 273				7 040 273
Fonds propres complémentaires	32 393 316				32 393 316
Fonds propres avec droit de reprise	4 192	0	0	0	4 192
Fonds propres statutaires	0				0
Fonds propres complémentaires	4 192				4 192
Réserves statutaires ou contractuelles	482 523				482 523
Réserves pour projet de l'entité	6 574 652				6 574 652
Réserves	31 179 693	3 290 710	0	0	34 470 403
Autres	31 179 693	3 290 710	0	0	34 470 403
Dont Réserves des Activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	29 160 161	3 290 710			32 450 870
Dont Réserves hors gestion contrôlée	2 019 533				2 019 533
Report à nouveau	14 711 343	-7 388 498	0	0	7 322 845
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	14 656 965	-3 300 688			11 356 277
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	0				0
Report à Nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	54 378	-4 087 810			-4 033 432
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	0				0
Excédent ou Déficit de l'exercice	-4 097 788	4 097 788		-270 994	-270 994
Dont Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales des activités sous gestion contrôlée	-2 878 752	2 878 752		-867 945	-867 945
Situation nette (sous-total)	88 288 204	0	0	-270 994	88 017 210
Fonds propres consommables	0				0
Subventions d'investissement	15 005 465		2 329 304	-1 284 859	16 049 910
Provisions réglementées	7 687 714	0	30 876	-147 151	7 571 439
dont Couverture du besoin en fonds de roulement	2 344 208				2 344 208
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	0				0
dont Réserves des plus-values nettes d'actif	5 343 506		30 876	-147 151	5 227 231
TOTAL	110 981 383	0	2 360 180	-1 703 004	111 638 559

L'augmentation des fonds propres vient principalement de crédits non reconductibles pour investissements obtenus en fin d'année pour un montant de 0,9 M€ (notamment pour les Ehpad, le CPOM Handicap et un ESAT).

B. Fonds propres avec et sans droit de reprise

Il n'y pas eu de variation constatée en 2025.

C. Réserves

NATURE	OUVERTURE	AUGMENTAT* Dotations	DIMINUT* Reprises	CLOTURE
Réserve statutaire	482 523			482 523
Autre réserve pour projet associatif	6 574 652			6 574 652
Autres réserves activité sociales et médico-soc. gestion contrôlée	29 160 161	4 730 271	-1 439 561	32 450 870
Autres réserves hors gestion contrôlée	2 019 533			2 019 533
TOTAL RESERVES	38 236 868	4 730 271	-1 439 561	41 527 577

Seuls les comptes de réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée, dont les mouvements sont validés par les autorités de tarification, ont été mouvementés en 2025. Ces réserves ont augmenté de 3,2 M€.

D. Report à nouveau

Avant affectation du résultat de l'exercice		
Nature du report	Débit	Crédit
Report à nouveau des activités propres de l'entité (acquis à l'entité)		11 356 277
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée :	8 401 877	4 368 445
• Charges et produits dont la prise en compte est acceptée	5 213 415	4 368 445
• Charges rejetées, rejet objet d'un recours	-	-
• Charges et produits dont la prise en compte est différée	3 188 462	-
Solde	8 401 877	15 724 722

Le compte de report à nouveau englobe à la fois le report à nouveau hors activité sociale et médico-sociale, et des activités sous gestion contrôlée, ce dernier étant sous le contrôle des autorités de tarification.

Pour les activités sous gestion contrôlée, le report à nouveau intègre les charges dont la prise en compte est différée, par exemple les provisions pour congés payés, ainsi que les dépenses rejetées qui font l'objet d'un contentieux. Les dépenses rejetées qui ne font pas l'objet d'un contentieux sont transférées en report à nouveau de la gestion propre.

E. Excédent ou déficit effectif

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat comptable	- 270 994	- 4 097 788
Reprises du résultat antérieur (en + ou -)	- 170 741	- 637 374
= Excédent ou déficit effectif global	- 441 735	- 4 735 162
Dont résultat effectif sous gestion propre	596 951	4 954 088
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	- 1 038 686	218 926

F. Subventions d'investissement

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture	Variations de l'exercice		Solde à la clôture
		Augmentation	Diminution	
Montant nominal	33 360 923	2 402 740	171 143	35 592 519
Quotes-parts virées au résultat	18 355 458	1 284 859	97 707	19 542 610
Montant net en fonds propres	15 005 465	1 117 881	73 436	16 049 910

En application du règlement comptable ANC 2018-06, toutes les subventions d'investissement, qu'elles financent des investissements renouvelables ou non, sont rapportées au compte de résultat selon le même rythme que l'amortissement pratiqué sur les travaux immobilisés qu'elles ont financés.

Depuis le 1^{er} janvier, avec l'application de l'ANC 2022-06, ces variations (augmentations et diminutions) ne figurent plus dans le résultat exceptionnel.

G. Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constituées à la demande des autorités de tarification. Elles sont de plusieurs natures :

- Provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement,
- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes d'actif,

NATURE	OUVERTURE	AUGMENTAT ^a Dotations	DIMINUT ^a Reprises	CLOTURE
Couverture du besoin en fonds de roulement	2 344 208			2 344 208
Réserves des plus-values nettes d'actif	5 343 506	30 251	-146 527	5 227 231
Autres provisions réglementées	0			0
Total provisions réglementées	7 687 714	30 251	-146 527	7 571 439

Pour rappel, le compte de provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations, qui existe toujours dans la comptabilité des établissements sociaux et médico-sociaux, n'existe plus dans la comptabilité des organismes gestionnaires, en application du règlement comptable ANC 2018-06. Il a été reclassé en fonds dédiés. Ces variations (augmentations et diminutions) continuer de figurer dans le résultat exceptionnel, et figurent désormais dans le résultat d'exploitation.

H. Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de :	Ouverture	Reclassement	Utilisation		Dotation	Clôture	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS pour l'investissement	3 587 194	-	966 366	-	1 958 825	4 579 654	389 520
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS pour l'exploitation	2 309 484	-	636 050	-	658 314	2 331 749	297 918
Contributions financières d'autres organismes	243 651	-	54 060	-	24 718	214 309	132 992
Ressources liées à la générosité du public	207 785	-	84 941	-		122 844	7 560
TOTAL	6 348 115	-	1 741 416	-	2 641 857	7 248 556	827 990

Les fonds dédiés enregistrent, à la clôture de l'exercice, la part des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

I. Fonds reportés sur legs

Nous n'avons pas eu mouvement de cette nature sur 2025.

J. Provisions

Pour risques et charges

NATURE	OUVERTURE	AUGMENTAT° Dotations	DIMINUT° Reprises	CLOTURE
Provisions départ à la retraite	6 584 655		-102 756	6 481 899
Provisions risques sociaux	6 431 246	971 024	-4 026 590	3 375 681
Autres provisions pour risques	55 615	0	0	55 615
Total prov. pour risques et charges	13 071 516	971 024	-4 129 346	9 913 195

Analyse des dotations et reprises de provisions.

La provision pour le **Plan de Sauvegarde de l'emploi de Châteauneuf** comptabilisée en 2024 pour un montant de 3,7M€, a été reprise en 2025 pour un montant de 2,9M€.

La provision pour **indemnité de départ à la retraite** à 6,5M€, est en légère baisse de 0,1M€ par rapport à 2024.

La provision concernant les **entretiens professionnels** (1,4M€) n'a pas été mouvementée en 2025.

À la suite d'une décision de la Cour de cassation en septembre 2024, les périodes d'**arrêt maladie ouvrent droit à l'acquisition de congés payés**. Depuis 2024, la provision CP sur arrêt de travail s'établit à 517 K€. Depuis 2024, le logiciel de paye calcule automatiquement la provision sur arrêt de travail sur les nouveaux arrêts maladie.

Pour dépréciation

NATURE	OUVERTURE	AUGMENTAT° Dotations	DIMINUT° Reprises	CLOTURE
Sur immobilisations incorporelles	0	2 396		2 396
Sur immobilisations corporelles	80 083	755 906		835 989
Sur immobilisations financières	229 493			229 493
Sur comptes redevables et comptes rattachés	1 699 368	526 288	-259 825	1 965 831
Sur autres créances	464		-51	412
Total provisions pour dépréciation	2 009 407	1 284 591	-259 877	3 034 121

La provision sur les **dépréciations d'immobilisations corporelles** concerne :

- Ladoucette (146k€ ; VB 1m€)
- Châteauneuf (655 K€)

Ces sommes ont été provisionnées au 31/12/2025 et seront reprises en 2026.

La provision pour **créances douteuses** constituée au niveau associatif est en augmentation (+0,3M€). Elle s'élève au 31/12/2025 à 2M€, contre 1,7M€ au 31/12/2024.

K. Emprunts

Le capital restant dû s'élève au 31 décembre 2025 à 32.8 M€.

L. Immobilisations incorporelles et corporelles et immobilisations en cours

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations). Les immobilisations sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée de vie estimée des biens.

VARIATION DES IMMOBILISATIONS		OUVERTURE	ACQUISITIONS	CESSIONS ET MISES HORS SERVICES	VIREMENTS DE POSTE A POSTE	CLOTURE
Incorporelles	Frais d'établissement	593 650	100 300		12 180	706 130
	Frais de recherche et de développement	169 392				169 392
	Concession, brevet, licence, marque, procédé, logiciel	1 076 208	80 336	-42 674		1 113 870
	Fonds commercial	0				0
	Autres immobilisations incorporelles	840 120	4 542	-3 608	11 154	852 208
	Immobilisations incorporelles en cours	22 244	718 396	1 620	19 380	761 641
	Avances et acomptes s/imm incorporelles	0				0
TOTAL I		2 701 615	903 575	-44 663	42 714	3 603 241
Corporelles	Terrains	5 389 704	720 000	-100 602	0	6 009 101
	Constructions	117 418 366	2 847 920	-949 433	1 907 424	121 224 277
	I.G.A.A. sur constructions	96 077 463	4 180 665	-635 225	4 087 737	103 710 640
	Installations techniques matériel et outillage	14 298 016	573 230	-1 173 030	11 528	13 709 743
	Autres immob. corp. I.G.A.A. divers	8 851 001	1 058 971	-290 573	63 154	9 682 553
	Autres immob. corp. matériel de transport	3 231 957	322 070	-354 662		3 199 364
	Autres immob. corp. matériel de bureau et info	5 661 209	269 477	-333 134	160 631	5 758 182
	Autres immob. corp. mobilier	8 133 155	353 645	-647 689	8 881	7 847 991
	Autres immobilisations corporelles	427 559		-32 740		394 819
	Immobilisations corporelles en cours	8 705 046	5 381 000	-34 135	-6 279 904	7 772 006
	Avances et acomptes sur immo corporelles	282 796	-202 410		-2 163	78 223
TOTAL II		268 476 270	15 504 568	-4 551 223	-42 714	279 386 900
Financières	Participations	221 692	50 966		334 579	607 236
	Titres immobilisés	29 901 171			-334 579	29 566 592
	Autres titres immobilisés	0				0
	Prêts	618 737	238 117	-7 756		849 098
	Autres immob. financières - créances immobilisées	1 084 694	17 283	-720		1 101 256
TOTAL III		31 826 294	306 365	-8 476	0	32 124 183
TOTAL GENERAL (I + II + III)		303 004 179	16 714 508	-4 604 362	0	315 114 325
Dont immobilisations subventionnées						
- sur taxe d'apprentissage		330 722				330 722
- autres		0,00				0

M. Amortissements

VARIATION DES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Durée d'utilisation ou laux d'amortissement Indiquer, le cas échéant, la fourchette retenue	Mode d'amortissement	OUVERTURE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS SUR IMMOB. SORTIES	VIREMENTS DE POSTE A POSTE	CLOTURE
Incorporelles	Frais d'établissement	5 ans	Linéaire	593 650	5 762			599 412
	Frais de recherche et de développement	3 ans	Linéaire	169 375	17			169 392
	Concession, brevet, licence, marque, procédé, logiciel	de 3 à 10 ans	Linéaire	0				0
	Fonds commercial		Linéaire	0				0
	Autres immobilisations incorporelles	de 3 à 10 ans	Linéaire	1 488 547	173 552	-44 155		1 618 045
	Immobilisations incorporelles en cours			0				0
	Avances et acomptes s/imm incorporelles			0				0
TOTAL I				2 251 672	179 331	-44 155	0	2 386 849
Corporelles	Terrains	-	Linéaire	473 860	105 188	-6 761		572 287
	Constructions	de 15 à 30 ans	Linéaire	68 306 817	3 307 523	-143 245		71 471 095
	I.G.A.A. sur constructions	de 5 à 15 ans	Linéaire	59 777 790	5 393 466	-980 737		64 190 519
	Installations techniques matériel et outillage	de 3 à 20 ans	Linéaire	11 286 493	737 113	-1 016 801		11 006 805
	Autres immo corp. I.G.A.A. divers	5 ans	Linéaire	6 332 166	544 066	-263 183		6 613 050
	Autres immo corp. Mat de transport	de 5 à 7 ans	Linéaire	2 550 446	222 956	-347 808		2 425 594
	Autres immo corp. Mat bureau et info	de 3 à 5 ans	Linéaire	4 626 388	427 689	-321 694		4 732 383
	Autres immo corp. Mobilier	de 3 à 10 ans	Linéaire	6 822 981	328 116	-646 109		6 504 988
	Autres immo corporelles	10 ans	Linéaire	417 375	33 866	-32 740		418 502
	Immobilisations corporelles en cours			80 083				80 083
	Avances et acomptes sur immo corporelles			0				0
TOTAL II				160 674 400	11 099 985	-3 759 077	0	168 015 307
Financières	Participations			0				0
	Créances rattachées à des participations			0				0
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			0				0
	Autres titres immobilisés			0				0
	Prêts			0				0
	Autres immobilisations financières			229 493				229 493
TOTAL III				229 493	0	0	0	229 493
TOTAL GENERAL (I + II + III)				163 155 565	11 279 316	-3 803 232	0	170 631 650
Dont immobilisations subventionnées								
- sur taxe d'apprentissage				325 143	1 342			326 485
- autres				0				0

Les dotations aux amortissements sont également en hausse, du fait de l'augmentation des investissements.

Les dotations de 11 279 K€ comprennent des provisions pour dépréciation à hauteur de 758 K€ pour les sites de Châteauneuf et la plateforme Ladoucette.

N. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Le prix d'acquisition des titres est comparé à l'estimation d'inventaire. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure (cours au 31 décembre) à la valeur comptable.

Les principaux éléments qui composent les immobilisations financières sont les titres financiers immobilisés pour 29 565 K€.

Par ailleurs, la créance détenue par l'hôpital Goüin (640 K€) sur les financeurs publics lors de leur passage à la Dotation Globale (créances dites « article 58 ») figure toujours dans les autres immobilisations financières. Cette dernière a fait l'objet en 2011 d'une provision pour dépréciation à hauteur de 229 K€.

O. Créances et dettes

ETAT DES CREANCES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	607 236	607 236	
Autres titres immobilisés	29 566 592	29 566 592	
Prêts	849 098		849 098
Autres immobilisations financières	1 101 256	304 174	797 082
Créances de l'actif circulant :			
Avances et acomptes versés sur commandes	516 043	516 043	
Créances redevables et comptes rattachés	18 809 896	18 809 896	
Créances reçues par legs ou donations	0	0	
Personnel et comptes rattachés	576 842	576 842	
Etat et autres collectivités publiques	1 783 357	1 783 357	
Débiteurs divers	2 004 699	2 004 699	
Charges constatées d'avance	429 506	429 506	
TOTAL CREANCES	56 244 525	54 598 345	1 646 181
Prêts accordés en cours d'exercice	0.00		
Remboursement obtenus en cours d'exercice	0.00		

ETAT DES DETTES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A + D' 1 AN ET 5 ANS AU PLUS	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit				
2 ans max à origine	0	0		
à plus de 2 ans	34 247 734	2 743 767	8 322 325	23 181 642
Intérêts courus non échus	53 533	53 533		
Emprunts et dettes financières diverses	90 370	15 029	48 445	26 896
Dépôts et cautionnements reçus	1 266 019	1 266 019		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 838 072	2 838 072		
Fournisseurs et comptes rattachés	6 050 301	6 050 301		
Dettes des legs ou donations	0	0		
Dettes sociales	9 942 578	9 942 578		
Dettes fiscales	2 314 325	2 314 325		
Dettes sur immob et comptes rattachés	714 869	714 869		
Autres dettes	2 398 089	2 398 089		
Produits constatés d'avance	109 450	109 450		
TOTAL DETTES	60 025 340	28 446 031	8 370 770	23 208 538

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (au 31 décembre) est inférieure à la valeur comptable.

Des provisions pour créances douteuses ont été comptabilisées pour la première fois de manière importante au 31/12/2019. Les règles de provisionnement ont été redéfinies au 31/12/2024, en fonction des types de créances et de leur antériorité.

Privé :

- Les créances antérieures à N-2 sont provisionnées à hauteur de 90%
- Les créances de N-1 sont provisionnées à 75%
- Les créances de janvier à septembre N sont provisionnées à 33%.

Public :

- Les créances antérieures à N-4 sont provisionnées à hauteur de 90%
- Les créances de N-3 à N-2 sont provisionnées à 50%
- Les créances de N-1 sont provisionnées à 20%
- Les créances de janvier à septembre N sont provisionnées à 10%.

P. Charges à payer et produits à recevoir

Les charges à payer, d'un montant total de 8.0 M€ correspondent principalement aux provisions pour congés payés et aux factures non parvenues des fournisseurs.

Les produits à recevoir, d'un montant de 4.2 M€ correspondent essentiellement à des financements complémentaires et les factures à établir aux usagers.

Q. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Le prix d'acquisition des titres est comparé à l'estimation d'inventaire. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La Société Philanthropique a trois partenaires bancaires (Crédit Mutuel, Crédit Coopératif et BNP Paribas). Toutes les disponibilités sont hébergées sur des comptes courants dans ces établissements bancaires.

VII. Autres informations

A. Bénévolat et dons en nature

Le Comité d'Administration compte 21 membres bénévoles. Outre leur participation aux réunions de bureau et de comité d'administration, l'activité des administrateurs est soutenue dans plusieurs domaines et leur permet d'être présents dans les établissements. Leur contribution nourrit le fonctionnement et les orientations de l'association.

En 2025, les administrateurs et bénévoles de gouvernance ont consacré environ 500 heures à la participation aux différentes instances associatives

- Comité d'administration et Bureau
- Commissions financière, Ressources Humaines, Personnes accompagnées, Développement...
- Conseils de la vie sociale des établissements

B. Engagements de retraite

Les engagements de départs à la retraite sont à présent inscrits au bilan de l'association, comme évoqué dans le paragraphe sur les changements de méthode.

C. Engagements donnés et reçus

Les emprunts contractés par l'association peuvent donner lieu à des engagements reçus (garantie de collectivités locales ou cautions d'organismes financiers) ou à des engagements donnés (hypothèque et nantissement).

Sur le solde de 34.3 M€ restant dû au 31 décembre 2025, plus de 90% est couvert par des garanties.

Un nouvel emprunt de 4M€ a été contracté en 2025 pour l'acquisition de l'immeuble de Clichy pour un projet de résidence sociale.

D. Effectifs

L'effectif salarié de la Société Philanthropique s'élève à 1 688 personnes au 31 décembre 2025 pour un équivalent temps plein de 1 591 ETP hors travailleurs handicapés (ESAT).

Les effectifs des travailleurs handicapés sont stables par rapport à 2024 et sont de 302 pour un ETP à 288.

E. Rémunération des dirigeants

Au sein de l'Association, les trois plus hauts dirigeants visés par l'article 20 de la loi sur le volontariat associatif du 23 Mai 2006 sont des bénévoles, non rémunérés. La gouvernance statutaire de l'Association repose sur un Conseil d'administration et sur un Bureau élu en son sein. Le Bureau comprend huit membres : le Président, deux Vice-Président, le Trésorier, le Trésorier adjoint, le Secrétaire, le Secrétaire adjoint et le Vice-Secrétaire. Ces fonctions jouent un rôle institutionnel et de contrôle, exercé à titre bénévole et de manière collégiale.

La gestion effective et opérationnelle de l'Association est confiée à l'équipe de direction salariée. Les fonctions exécutives les plus élevées au sein de l'organisation sont les fonctions de Directeur Général et de Cadre Dirigeant.

F. Honoraires Commissaires aux Comptes

Les honoraires comptabilisés pour les Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice s'élèvent à 85 920 euros TTC, hors débours, au titre de la certification des comptes ; et 6 240 € pour les services autres que la certification des comptes.

